



LE PRESIDENT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date et Lieu : 22 février 2023

Heure de début : 09 h 45 min

Heure de Fin : 11 h 56 min

Présence Effective : 22 Personnes

Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 16 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public : 04

Nombre de Personnes du Secteur Privé : 02

Nombre de Personnes de la Société Civile : 06

Nombre de Personnes des Populations Clés : 01

Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux : 03

Nombre de Personne des PR : 00

Equipe Pays du Fonds Mondial : 00

LFA : 00

Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI : 04

Membres du Comité de Suivi Stratégique : 00

Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) : 02

Préambule :

Le Secrétaire Permanent a annoncé le quorum à 16 / 25, ce qui permettait à l'Assemblée Générale de délibérer valablement.

A sa suite, Madame la présidente du CCM-CI a remercié tous les participants à cette Assemblée Générale pour leur présence effective.

Ella a laissé la place au Secrétaire Permanent pour la proposition de l'Ordre du Jour.

ORDRE DU JOUR

1- Informations

2- Approbation des deux PV des AG (18 et 31 janvier 2023)

3- Endossement de la répartition de la cagnotte pour le GC7

4- Divers

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité des membres.

Gestion des cas de conflit d'intérêt

Au nom de tous les partenaires techniques et financiers, Mme Floriane Bougeard, a demandé à tous les membres présents de bien vouloir déclarer tout éventuel cas de conflit d'intérêt relatif à l'ordre du jour de la rencontre.

Aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la réunion.

1. INFORMATIONS

Plusieurs informations couvrant la période du 30 novembre au 18 février 2022 et concernant les activités du CCM-CI, les PRs, les partenaires, ect, ont été partagées aux membres de l'AG.

Il s'agit essentiellement de représentation dans le cadre de la JMSL, d'ateliers pour la préparation de la rédaction de la GC7 ou d'ateliers de rédaction proprement dite. Sur la période également s'est tenue des activités de préparation de la CNLS, de représentation aux rencontres de la plateforme des financements de la santé, des Assemblées Générales de l'Instance.

Le fichier exhaustif des informations est en pièce jointe.

Les membres de l'AG ont souhaité avoir des informations complémentaires concernant les différents dialogues pays.

Pour une meilleure compréhension, le Secrétaire permanent a souligné que le dialogue pays des trois thématiques visait une initiation des discussions avec les grands aces sur le processus global du GC7. Dans la suite du processus, il d'autres dialogues pays par thématiques ont été organisés afin de permettre aux acteurs de ces thématiques de se retrouver autour des différentes tables afin de discuter de leur implication et des stratégies à mettre en œuvre pour garantir l'atteinte des objectifs en matière de lutte contre les différentes pathologies pour la période 2024 – 2026.

Informations sur le processus de l'écriture de la GC7

Le point du processus de rédaction des subventions GC7 est le suivant :

PNLS

La rédaction de la subvention VIH suit son cours et les activités en cours d'exécution sont :

- Priorisation des interventions PSN et identification des interventions pour le GC7
- Tableau des lacunes programmatiques
- Cadre de performance du PSN
- Finalisation de la priorisation des interventions

Les activités non réalisées mais planifiées du 20 au 24 février 2023 sont :

- Transmission 1ère itération au Fonds Mondial
- Atelier Mock TRP
- Elaboration Rapport de la Revue thématique
- Révision et extension du PSN
- Elaboration du draft de la liste des produits de santé
- Elaboration du draft Budget

Les activités planifiées pour le mois de mars 2023 sont :

- Validation du PSN révisé

- Atelier d'intégration et de finalisation des documents de la requête
- Soumission de la demande GC7

Le processus de rédaction de la subvention Tuberculose suit son cours.
PNLT

- Formulaire de demande de financement (Draft en cours de finalisation)
- Budget détaillé
- Liste des abréviations et annexes

L'écriture de la subvention Tuberculose se déroule bien avec une bonne avancée, ce qui présage le respect des délais impartis.

Le processus de rédaction de la subvention Paludisme se poursuit
Paludisme

- Formulaire de demande de financement
- Budget détaillé
- Plan stratégique national
- Liste des abréviations et annexes

Les activités non réalisées sont :

- Demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée
- Approbation de la demande de financement par l'ICN
- Déclaration de conformité de l'ICN

Les consultants mis à disposition sont présents et au travail avec l'équipe du PNLP

Le mercredi 15 février une session de lecture complète de formulaire de la DF a eu lieu pour s'assurer du respect des directives de remplissage et de la cohérence du projet

Au moins 90% des parties prenantes ont participé aux différentes sessions du processus d'élaboration

Une équipe composée du CCM, du PNLP et de Save the Children participera au MOCK TRP du 19 au 24 février 2023 au Kenya.

Après cette information, les échanges qui ont suivis ont porté sur le respect des délais pour la soumission à l'une des fenêtres.

Pour ce faire, une AG d'endossement est planifiée le 15 mars ou le 17 mars 2023 avec la participation des PRs.

Choix de la fenêtre de soumission

Le Secrétaire Permanent a rappelé les différentes fenêtres de soumission des demandes de financement au Fonds mondial pour la période à venir ;

Fenêtre 1 : 20 mars 2023

Fenêtre 2 : 23 mai 2023

Fenêtre 3 : Juin 2023

Après les échanges, les membres de l'Assemblée Générale ont voté à l'unanimité des membres présents pour la soumission à la première fenêtre du 20 mars 2023 pour lequel la Côte d'Ivoire a commencé à se préparer.

Ce délai sera respecté au vu de l'évolution du processus de rédaction.

2. Approbation des deux PV AG (18 et 31 janvier 2023)

Les Propositions des Procès-verbaux des AG du 18 et 31 janvier 2023 ont été soumis aux membres pour amendements.

A l'unanimité des membres présents, les deux PV ont été approuvés.

RECOMMANDATION

Imprimer les deux PV, les faire signer et les partager par toutes voies de communication.

3. ENDOSSEMENT DE LA REPARTITION DE LA CAGNOTEE POUR LE GC7

Le secrétaire permanent a rappelé aux membres du Bureau Exécutif qu'une réunion s'est tenue avec la participation des différents acteurs et des PR pour discuter de la répartition de la cagnotte mise à disposition du pays pour la période 2024 – 2026.

Trois options ont été proposées :

Option 1 :

7,29 % de la somme allouée au VIH, 13 % de la somme allouée au paludisme et 00% de la tuberculose, ce qui correspondrait à 10 % de la cagnotte totale pour la subvention RSS.

Option 2 :

4,10 % du VIH, 15 % du paludisme et 00% de la Tuberculose ce qui ferait un montant équivalent à 10% de la cagnotte totale.

Options 3 :

6,00 % du VIH, 13,8 % du Paludisme et 00 % de la tuberculose pour constituer la cagnotte du RSS soit 10 % de la cagnotte totale.

Avant de finir sa présentation, le Secrétaire Permanent a souligné que les PR et les différentes parties prenantes ont décidé au cours d'une rencontre d'opter pour l'option 1 à savoir constituer la cagnotte du RSS avec 7, 29% de la somme allouée au VIH et 13% de la somme allouée au Paludisme ce qui représenterait 10% de la cagnotte totale et serait conforme aux directives du bailleur.

Après cette présentation, les représentants du PEPFAR et PMI ont fait un plaidoyer afin que l'option qui sera retenue ne retranche rien à la cagnotte du paludisme, ils ont argumenté par le fait que la subvention du RSS pour le NFM3 a connu un faible taux d'absorption. Ils proposent donc 8% de la cagnotte du VIH et 2% de la cagnotte de la Tuberculose.

Plusieurs membres de l'AG ont alors souhaité que pour une meilleure compréhension, leur soit présenté les GAPs des différents programmes, les taux d'absorption également.

Le vote qui a suivi la présentation et les échanges a donné les résultats suivants :

Pour l'option 1 : 14 / 16
Contre l'option 1 : 00 / 16
Abstention : 02 / 16

L'Assemblée Générale en sa session extraordinaire du 22 février 2023 a donc décidé à la majorité des membres présent d'opter pour l'option 1 (Cagnotte RSS → 7,29 % de la somme allouée au VIH + 13 % de la somme allouée au paludisme.

RECOMMANDATIONS

Transmettre la décision du CCM-Côte d'Ivoire au Fonds mondial

Divers

Mme la présidente du CCM-CI a réitéré ses remerciements à tous les membres de l'Assemblée Générale pour leur riche contribution et a encouragé les différentes expertises à participer aux activités de suivi stratégique afin de garantir plein succès aux prochaines subventions.

Sur ce, elle a mis un terme à la session de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 février 2023.

Rédigé le : 22 février 2023

Par Pulchérie N'GUESSAN

Validé en ligne par l'AG le 17 mars 2023

Dr. AMETHIER Solange

**Fonds Mondial de Lutte
Contre le Sida, la Tuberculose
et le Paludisme / CCM-CI**

Président